



# **La démarche du Groupement Les Mousquetaires en faveur du bien-être animal (BEA)**

**Septembre 2024**

# Sommaire

## Table des matières

Sommaire .....	2
1. Agromousquetaires, Intermarché et Netto s’engagent pour des filières animales transparentes et responsables.....	3
Le bien-être animal comme critère essentiel d’une offre responsable.....	3
2. Démarche Bien-être animal : une approche toutes filières pour l’approvisionnement d’Intermarché et de Netto.....	4
3. Notre Démarche Bien-être animal .....	5
Périmètre.....	5
Co-construction .....	5
Gouvernance et processus .....	5
Reporting et suivi de la performance en matière de bien-être animal .....	6
Participation aux initiatives sectorielles et promotion du BEA auprès des consommateurs.....	7
4. Détail des plans de progrès par filière .....	8
Filières Agromousquetaires .....	8
Synthèse des engagements pour les filières Bœuf, Porc et Lait .....	8
Filière Bœuf, Veau et Agneau .....	9
Filière Porc.....	13
Filière Lait .....	18
Filières Achats externes.....	21
Filière Poulet de chair.....	21
Filière Poules pondeuses.....	23
Filières Canard, Dinde, Lapin.....	25
Filières Poulet de chair, Poules Pondeuses, Canard, Dinde, Lapin .....	26
Filière Mer (aquaculture) .....	26
5. Sujets transverses relatifs au bien-être animal.....	28
Produits provenant d’animaux modifiés génétiquement.....	28
Substances favorisant la croissance .....	28
Utilisation prophylactique d’antibiotiques .....	28

# 1. Agromousquetaires, Intermarché et Netto s'engagent pour des filières animales transparentes et responsables

Fort de plus de **50 ans d'expérience**, le Groupement Les Mousquetaires a toujours poursuivi avec enthousiasme sa marche en avant, à travers la France et l'Europe. Ce sont aujourd'hui sept enseignes, et plus de **4 100 points de vente**, qui font la force de notre groupe. Plus de 3 000 chefs d'entreprises sont à ce jour engagés dans notre Groupement, le Groupement Les Mousquetaires, unis par leur sens de l'initiative, leurs convictions, leur attachement à la proximité. Avec 56 usines de production agroalimentaires toutes implantées en France, 150 000 collaborateurs et une activité qui impacte le quotidien de nombreux Français, le Groupement Les Mousquetaires assume une **responsabilité particulière de producteur et de distributeur**.

**Les Mousquetaires ont engagé depuis plus de 10 ans un plan de progrès dans toutes leurs filières et enseignes** pour devenir un acteur de la distribution plus responsable et plus engagé. À ce titre, l'un des principaux objectifs est de faire progresser leurs produits à « marque propre » pour qu'ils deviennent encore plus sûrs, sains, de qualité et issus de filières durables, résilientes et transparentes.

## Le bien-être animal comme critère essentiel d'une offre responsable

Chez Intermarché et Netto, nous avons la conviction que **le bien-être animal est l'un des piliers d'une offre alimentaire responsable**, au même titre que la qualité sanitaire et nutritionnelle des produits, la protection de l'environnement, ainsi que les conditions de travail et de vie des femmes et des hommes qui interviennent tout au long de la chaîne de production.

Depuis 2015, **nous collaborons avec des ONG et des experts techniques et scientifiques** afin d'identifier les risques, définir les critères fiables d'une production responsable et établir des plans de progrès et de transformation. Cette démarche permet d'anticiper ou d'accompagner les attentes sociétales et d'y répondre par des engagements concrets.

La stratégie d'approvisionnements responsables d'Intermarché et Netto est ainsi fondée sur des exigences sociétales, environnementales et de bonne conduite sociale de la part de tous leurs fournisseurs, celles-ci étant formalisées dans une « **Charte d'achat responsable** », à laquelle tous les fournisseurs de marque nationale et MDD sont soumis.

En collaboration avec Earthworm Foundation, des ONG spécialisées dans le bien-être animal et un cabinet de conseil en développement durable, le groupement Les Mousquetaires développe des chartes responsables spécifiques à certaines espèces intégrant plusieurs exigences en lien avec l'environnement, le bien-être animal, la traçabilité et les aspects sociaux. Elles sont envoyées pour signature aux fournisseurs concernés. Aujourd'hui, **neuf chartes mer (cabillaud, colin/lieu noir/merlu, crevette, saumon, sardine, thon rouge, truite, espadon et requin), une charte lait et une charte poule pondeuse ont été publiées**.

Le Groupement s'appuie sur une relation long terme avec les fournisseurs et les producteurs, notamment à travers la **contractualisation** et un **engagement sur les volumes et sur les prix**, afin de faciliter la mise en place des plans de progrès, notamment sur le bien-être animal :

- Bœuf : 22% des approvisionnements sont contractualisés,
- Porc : plus de 120 éleveurs sont en contrat tripartites (éleveur, OP et unité de production) ou bipartites pour une durée de 3 à 5 ans (VPF, Label Rouge,

Sans Antibiotique dès la naissance et BIO). Dans ces contrats, le prix est indexé par rapport au volume.

- Légumes : le groupement a noué des contrats de 5 ans avec des maraîchers sur plus de 35 filières de productions végétales conventionnelles, HVE ou Bio d'origine France, et Merci !
- Lait : le groupement travaille 5 filières qui regroupent au total 380 éleveurs sous contrat sur une durée de 5 ans renouvelable (Conventionnel, Pâturé non OGM, Bio, Label Rouge, Bleu Blanc Cœur).

Pour mener à bien cette démarche, **les équipes de la Direction Développement Durable, des Achats et de la Qualité** sensibilisent et accompagnent les fournisseurs, et mènent des études pour élaborer des plans de contrôle adaptés aux risques fournisseurs afin de vérifier l'intégration de ces bonnes pratiques. Le personnel d'Agromousquetaires est régulièrement formées aux enjeux du bien-être animal.

## 2. Démarche Bien-être animal : une approche toutes filières pour l'approvisionnement d'Intermarché et de Netto

Le bien-être animal est un axe de travail majeur pour Intermarché et Netto, notamment pour leurs marques propres, **dont la majorité de la production est assurée par Agromousquetaires**, le pôle agroalimentaire des Mousquetaires.

Agromousquetaires est le 7<sup>ème</sup> acteur industriel en France, selon le CA sur le territoire national (source : RIA 2023).

Nous considérons qu'il est essentiel que les animaux qui permettent l'élaboration de nos produits **soient bien traités à toutes les étapes de leur vie** : reproduction, élevage, transport et abattage. C'est une exigence éthique et une condition essentielle à la production d'une nourriture de qualité.

Le groupement Les Mousquetaires considère les animaux **comme des êtres sensibles** et a pour objectif de les épargner de toute souffrance inutile tout au long de leur vie.

[Les cinq libertés fondamentales des animaux](#), telles que définies en 1979 par le *Farm Animal Welfare Committee* (FAWC) puis reprises par l'Organisation mondiale de la santé animale (OIE, [www.woah.org/fr](http://www.woah.org/fr)), sont le socle de la démarche Bien-être animal (BEA) d'Intermarché et de Netto :

- Ne pas souffrir de faim et de soif
- Ne pas souffrir de contrainte physique
- Être indemne de douleurs, de blessures et de maladies
- Avoir la liberté d'exprimer des comportements naturels propres à l'espèce
- Être protégé de la peur et de la détresse

En vue de promouvoir ces cinq libertés fondamentales des animaux au sein de notre offre aux consommateurs, nous déployons notre démarche BEA au sein de **plans de progrès Filières durables**.

## 3. Notre Démarche Bien-être animal

### Périmètre

Pour nos marques propres distribuées par les enseignes Intermarché et Netto, notre démarche BEA s'applique aux deux schémas d'approvisionnement suivants :

- Les produits transformés dans nos unités de production **Agromousquetaires**. Ces filières partiellement intégrées sont les suivantes : Bœuf, Veau, Agneau, Porc, Vaches laitières et Mer (Aquaculture : Saumon, Crevette, Truite).
- Les produits achetés en direct par les enseignes Intermarché et Netto à des **fournisseurs extérieurs**. C'est le cas notamment pour les filières Poulet, Poules pondeuses, Dinde, Canard, Lapin, ainsi que pour partie également la filière Mer (Aquaculture : Saumon, Crevette, Truite).

**Pour la majorité des filières, un plan de progrès est en vigueur ou en cours de formalisation.**

Notre démarche BEA s'applique à tous les producteurs qui fournissent Intermarché et Netto en France. Depuis 2022, Les Mousquetaires travaille également avec la Belgique, le Portugal et la Pologne afin d'inclure **d'autres pays du Groupement au sein de la stratégie et de la dynamique BEA portées aujourd'hui par la France**. L'objectif est notamment d'intégrer Intermarché Belgique, Intermarché Portugal et Intermarché Pologne dans le processus de rapportage du groupement sur certains indicateurs et de les accompagner dans une meilleure prise en compte des enjeux BEA.

### Co-construction

**Pour la majorité des espèces mentionnées dans le rapport** (bœuf, porc, lait, lapin, dinde, canard, poules pondeuses, poulet de chair et saumon), afin d'élaborer des plans de progrès ambitieux et concertés, le Groupement Les Mousquetaires a mis en place un **comité technique et scientifique** incluant des chercheurs, des associations de protection animale, des instituts techniques, d'autres industriels et des syndicats interprofessionnels. Ces comités, consultés régulièrement sur l'avancement des plans de progrès, sont des instances de concertation où la discussion est libre et constructive.

En parallèle, des **groupes de travail** ont été constitués dès 2020 pour approfondir les aspects techniques des plans de progrès « Filières durables ». C'est le cas notamment sur les petites espèces (poulets, poules pondeuses, dindes, lapins...). Ces groupes de travail rassemblaient certains membres des comités scientifiques et avaient pour objectif de parvenir à un diagnostic partagé des conditions de vie des animaux et de rédiger des chartes et des référentiels garantissant leur bien-être et leur protection aux différentes étapes de leur vie. En parallèle, un groupe de travail transition agricole a également été lancé en 2023 pour réfléchir sur la transition agricole des filières du Groupement.

Par ailleurs, quand cela est jugé utile pour lever certains freins à l'amélioration des pratiques, le Groupement Les Mousquetaires initie des **projets de recherche** sur des sujets spécifiques, en collaboration avec des instituts de recherche.

### Gouvernance et processus

La démarche BEA pour Intermarché et Netto est supervisée par la **Direction Qualité et RSE** du Groupement Les Mousquetaires.

Les plans d'actions mis en place sont suivis quotidiennement par les relais existants chez Intermarché, Netto et Agromousquetaires, ainsi qu'au sein des services Achats.

Pour **Intermarché et Netto**, la définition et le pilotage de la démarche BEA sont assurés directement par la Direction Qualité et RSE du Groupement Les Mousquetaires.

Pour **Agromousquetaires**, le suivi de la démarche BEA au sein des différentes filières est réalisé selon le processus décrit ci-dessous :

- Pour suivre le déploiement de la démarche BEA et des plans de progrès associés, un **comité de pilotage** a été créé. Il se réunit au moins une fois par an. Placé sous la responsabilité du directeur général d'Agromousquetaires, ce comité de pilotage est animé par le Responsable Qualité et Développement durable d'Agromousquetaires qui supervise l'avancement des plans de progrès Filières durables.
- De manière opérationnelle au quotidien, la mise en œuvre de la démarche BEA est supervisée par le **Responsable Qualité et Développement durable** et les directeurs des quatre filières concernées (Bœuf/Veau/Agneau, Porc, Vaches laitières et Mer). Dans chaque filière, une personne du département Développement durable, désignée comme le **Référent Protection Animale** de la filière concernée, a directement la charge de tout ce qui touche au bien-être animal.

**Dans les cinq abattoirs d'Agromousquetaires**, il y a un **Référent Protection Animale** et le nombre de Responsables et d'Opérateurs Protection Animale (RPA et OPA) dûment certifiés est supérieur aux exigences réglementaires.

En cas de non-conformité constatée dans l'un des cinq abattoirs, des actions correctives sont mises en place. Elles sont analysées et un plan d'action est élaboré dans le cadre des Commissions protection animale mises en place sur les sites d'Agromousquetaires.

Un audit annuel de suivi est également réalisé sur chaque site par un organisme externe indépendant au cours duquel les plans d'actions et leur suivi sont évalués.

En 2021 et en 2022, l'efficacité des plans d'actions a été évaluée au cours du comité annuel BTA d'Agromousquetaires.

## Reporting et suivi de la performance en matière de bien-être animal

Afin de rendre compte de la performance du groupement en matière de bien-être animal, un dispositif de rapportage a été mis en place, en définissant des grilles d'indicateurs spécifiques par espèce. Depuis 2021, les indicateurs ci-dessous sont progressivement remontés pour les filières Porc, Bœuf, Lait, Poule pondeuse et Poulet de chair, avec une volonté d'étendre cette remontée de données à d'autres filières par la suite. Ces indicateurs permettent **de suivre l'évolution des progrès au sein de nos filières animales** :

- % d'animaux qui ne sont pas confinés,
- % d'animaux qui ne sont pas à l'attache,
- % d'animaux qui pâturent,
- % d'animaux qui ont accès au plein air,
- % d'animaux qui ne font pas l'objet de mutilations,
- % d'animaux qui bénéficient d'un milieu de vie enrichi,
- % d'animaux élevés à une densité réduite,
- % d'animaux provenant de souches génétiques à croissance lente ou intermédiaire,
- % d'animaux transportés en moins de 8 heures,
- % d'animaux étourdis avant abattage,

- % de double étourdissement,
- % de personnes formées au bien-être animal,
- % d'élevages audités sur le bien-être animal,
- % d'animaux élevés selon des critères de bien-être animal améliorés (Bio, label rouge, AEBEA...).

Ces indicateurs sont reportés annuellement dans ce rapport qui est spécifique au bien-être animal. Le Groupement répond également annuellement au Chicken Track et au Egg Track via la mise à jour de ce rapport. Enfin, certains de ces indicateurs clés sont également repris dans notre plan de vigilance<sup>1</sup>. Le Groupement suit ces indicateurs et mène des actions auprès des équipes internes et des fournisseurs pour s'assurer que ces indicateurs progressent d'année en année.

## Participation aux initiatives sectorielles et promotion du BEA auprès des consommateurs

### AEBEA

Le Groupement est, depuis 2020, membre administrateur de l'**Association Etiquette Bien-Etre Animal (AEBEA)**, créée en 2018 par CIWF, la LFDA, l'OABA et le groupe Casino, pour mettre en place un étiquetage qui permette aux consommateurs de connaître les conditions de vie de l'animal dont les produits en magasin sont issus, de sa naissance jusqu'à son abattage, en incluant l'élevage et le transport.

Cet étiquetage permet de **promouvoir des standards de bien-être animal améliorés auprès des consommateurs**, à partir d'une grille de notation co-construite par les filières et les associations de protection animale. 3 espèces sont actuellement concernées par cette démarche avec des états d'avancement différents : le poulet de chair, les poules pondeuses et le porc.

L'étiquette BEA est déjà en place pour les poulets de chair. L'objectif initial du groupement était d'étiqueter 100% des gammes Label Rouge et Biologique à marque propre d'ici fin 2021. Aujourd'hui 100% du poulet Label Rouge (soit 60 références de pièces entière et découpes) du Groupement Les Mousquetaires porte l'étiquette BEA. Concernant la gamme biologique, 4 fournisseurs sur 6 ont étiqueté leurs produits (22 références parmi 26). Le contexte de grippe aviaire a retardé la mise en place des audits, et par ce fait, l'étiquetage de produits additionnels. Le sujet a été repris en main dès début 2024.

Depuis 2023, le Groupement participe également aux discussions sur l'étiquette AEBEA pour les poules pondeuses.

### LIT et autres initiatives

La filière Porc d'Agromousquetaires a rejoint le **LIT Ouesterel (Laboratoire d'Innovation Territorial « Ouest Territoires d'Élevage »)** dans le but de participer aux échanges, avec l'ensemble des acteurs de la filière et les ONG. Les discussions portent sur les évolutions à envisager pour mieux prendre en compte le BEA dans la production et la transformation des porcs. Cette instance de concertation vise à élaborer un référentiel co-construit avec tous les acteurs, ainsi qu'à envisager de nouvelles solutions pour répondre aux attentes sociétales.

La filière Porc participe activement à toutes les réunions et rassemblements que le LIT propose. Depuis 2020, elle participe également aux discussions pour la création

---

<sup>1</sup> [2023 Version anglaise plan de vigilance Les Mousquetaires .docx](#)

de l'étiquette BEA sur le porc – en apportant son expertise pour la construction du référentiel.

Le Groupement sensibilise les consommateurs au lait pâturé à la fois institutionnellement<sup>23</sup> et sur les emballages des produits concernés en indiquant la mention « Lait issu de vaches qui pâturent ».

Enfin, le Groupement mène différentes actions de sensibilisation sur le bien-être animal via des communiqués de presse<sup>4</sup> et des vidéos<sup>5</sup> qui présentent des élevages partenaires.

## 4. Détail des plans de progrès par filière

### Filières Agromousquetaires

#### Synthèse des engagements pour les filières Bœuf, Porc et Lait

En ce qui concerne les **méthodes d'étourdissement avant abattage**, Agromousquetaires s'engage à **pratiquer l'étourdissement de 100% des animaux avant abattage**.

Ils se sont aussi engagés à **limiter la durée de transport (chargement et déchargement inclus) des animaux vivants d'ici 2030** à :

- moins de 6 heures pour les porcs ;
- moins de 8 heures pour les bœufs.

Les pôles Porc, Bœuf et la filière Lait d'Agromousquetaires sont également **engagés sur les conditions d'élevage** avec la mise en place de **chartes** et de **cahiers des charges** avec les fournisseurs de l'amont notamment :

- L'intégration dans les cahiers des charges du pôle Porc d'un plan de progrès demandant aux éleveurs, en cas de projets d'investissements sur l'élevage, de s'engager à réaliser la rénovation ou extension de leur maternité en case maternité "liberté". Ces cahiers des charges impliquent notamment le contrôle de la présence de matériaux d'enrichissements à tous les stades de la vie des porcs.
- La mise en place d'un système de management de la BTA (Bien-Traitance Animale) pour la filière en intégration veau de boucherie : il engage les éleveurs à s'améliorer en permanence par un suivi interne et un audit externe sur des critères de bientraitance animale. Les éleveurs sont notamment évalués à chaque lot sur des thématiques bien précises telles que les conditions de température et d'humidité, la propreté des cases et des abreuvoirs, ou encore la bonne santé des veaux.
- Une charte pour la filière Lait, couvrant le bien-être animal pour les vaches laitières, les veaux et les animaux de renouvellement comprenant un volet de bien-être en bâtiment ainsi qu'un volet sur le pâturage, avec des obligations

---

<sup>2</sup> [La Laiterie Saint-Père s'engage pour le lait pâturé et le bien-être animal \(mousquetaires.com\)](https://mousquetaires.com)

<sup>3</sup> [La Laiterie Saint-Père s'engage pour le pâturage et le bien-être animal \(isa-conso.fr\)](https://isa-conso.fr)

<sup>4</sup> [Pêche durable et bien-être animal : les engagements d'Intermarché \(intermarche.com\)](https://intermarche.com) ; [211117 CP Ker Angel \(mousquetaires.com\)](https://211117.com)

<sup>5</sup> [Ca veut dire quoi poulets fermiers Label Rouge pour Intermarché ? \(youtube.com\)](https://youtube.com) ; [PRODUCTEURS D'ICI - Les Intermarché dacquois et la Famille Cazenave \(youtube.com\)](https://youtube.com)



de moyens et de résultats. Cette charte est d'ailleurs devenue obligatoire en 2023 pour tous les éleveurs engagés dans une collecte segmentée (Pâturé sans OGM, Bleu Blanc Cœur). Le volet pâturage engage les éleveurs à garantir un accès au pâturage au minimum 150 jours par an. Le volet bien-être en bâtiment engage les éleveurs sur les garanties de place et de qualité de couchage ainsi que sur un plan de progrès pour la prise en charge de la douleur lors de l'ébourgeonnage et en cas d'écornage.

Les filières d'élevage françaises, dont les filières bovines et porcines, s'engagent également à **lutter contre l'antibiorésistance** via le plan national de lutte contre l'antibiorésistance **Ecoantibio**. Ce plan se compose de différents axes : des mesures de prévention des maladies infectieuses et le recours facilité aux traitements alternatifs ; des actions de communication et de formation sur les enjeux de lutte contre l'antibiorésistance ; la mise à disposition d'outils partagés et enfin, la vérification de la bonne application des règles pour favoriser leur adoption.

### Filière Bœuf, Veau et Agneau

La **SVA Jean Rozé**, filière bovine et ovine d'Agromousquetaires, dispose de 2 abattoirs et de 4 unités de transformation des viandes ; elle permet un approvisionnement régulier, sain et parfaitement tracé des points de vente Intermarché et Netto en viandes à la marque Jean Rozé.

En 2023 la SVA Jean Rozé travaille avec :

- Plus de 4000 éleveurs partenaires français de gros bovins engagés dans une démarche qualité (30% de l'approvisionnement est couvert par des partenariats) ;
- 75 éleveurs partenaires français de veaux (58% de l'approvisionnement est couvert par un partenariat) ;
- 550 éleveurs partenaires français d'agneaux (près de 70% de l'approvisionnement est couvert par un partenariat).

Agromousquetaires est ainsi le **3<sup>e</sup> producteur de viandes bovines et ovines en France** avec 232 300 gros bovins, 68 200 veaux et 247 500 agneaux commercialisés en 2023.

Comme mentionné dans le paragraphe sur la synthèse des engagements des filières Bœuf, Porc et Lait, au sein de sa filière bovine et ovine, Agromousquetaires a fait le choix de décliner la démarche BEA en une **démarche Bientraitance Animale (BTA), des abattoirs jusqu'aux élevages**. Trois périmètres ont ainsi été définis pour couvrir l'ensemble des activités de la filière :

- **Périmètre 1** : les démarches « **abattoirs responsables** » existantes (environnementales, énergie, qualité...) ont été complétées par la mise en place d'un système de management de la bientraitance animale (SMBTA) visant à améliorer en continu la bientraitance animale dans les abattoirs d'Agromousquetaires. Cette démarche volontaire, reconnue lors d'un audit annuel de suivi par un organisme externe indépendant, est également évaluée par le biais d'audits menés au niveau interprofessionnel.
- **Périmètre 2** : la démarche « **transports responsables** » pour les transports d'animaux vivants a été renforcée par la réalisation d'audits spécifiques donnant lieu à des plans d'actions d'amélioration pour les années 2020/2021 et 2021/2022.
- **Périmètre 3** : la démarche « **bien-être en élevage** », est désormais systématisée, notamment au travers de partenariats et de notre communication auprès de nos fournisseurs. En complément, des systèmes de management de la bientraitance animale (SMBTA) sont également déployés : filière veaux de boucherie, ferme de référence, centres de rassemblement et partenaires amont.

Ces démarches volontaires sont reconnues par des audits annuels externes indépendants, menées par un organisme accrédité COFRAC.

Afin de piloter spécifiquement la démarche BTA au sein de la filière Bœuf/Veau/Agneau, la SVA Jean Rozé réunit son Comité de Pilotage depuis 2018. Cette instance réunit périodiquement les membres de son Comité de Direction (Direction Générale, Direction Achats Vifs, Direction Industrielle, Direction Développement Durable Qualité), la filière AgromTransport et les personnes en charge de la protection animale opérationnelle sur site, notamment les Directeurs de site. Ce Comité définit et suit les axes stratégiques, et anime les plans d'actions et les indicateurs clés de la BTA au sein de la Filière Bœuf / Veau / Agneau.

#### *a. Abattoirs responsables*

Dans nos abattoirs, la démarche Bientraitance animale (BTA) consiste à déployer le SMBTA construit selon la norme ISO TS 34700. Ce système définit non seulement les bonnes pratiques, par exemple de manipulation et d'abattage des animaux, mais aussi l'animation de l'amélioration continue ainsi que les compétences nécessaires et formations dispensées en matière de BTA.

Les deux abattoirs de la SVA Jean Rozé comptent au total 22 personnes titulaires de la **certification « Responsable Protection Animale en Abattoir »** (RPA). Par ailleurs, toutes les personnes ayant un poste en contact avec les animaux vivants sont titulaires de la **certification « Opérateur Protection Animale en Abattoir »**, renouvelée tous les cinq ans conformément à la réglementation.

L'état des lieux initial, socle de l'amélioration continue de la BTA, a notamment pris en compte les observations et axes de progrès identifiés lors des **visites réalisées par le groupe de travail** constitué de l'INRA et d'associations de protection animale (OABA, CIWF et Welfarm) dans les abattoirs depuis 2017. Ces visites ont souligné la qualité des installations, notamment la présence de parcs ou logettes individuelles, le paillage quotidien, la diffusion de musique et la brumisation en cas de forte température dans la bouverie.

Depuis 2018, les sites de Vitré et de Trémoriel ont été audités à plusieurs reprises par **l'association de protection animale OABA** selon leur propre référentiel. Ces audits ont mis en avant la réelle implication des sites dans la maîtrise et l'amélioration de la bientraitance animale.

Les propositions d'améliorations issues de ces audits sont prises en compte et intégrées dans le SMBTA. Elles sont suivies d'actions sur les sites et les résultats sont communiqués à l'OABA.

En complément, SVA Jean Rozé a participé à la rédaction des **grilles d'évaluation** de la BTA en abattoir (gros bovins, veaux et agneaux) au sein d'un groupe de travail mené par l'interprofession. Ces grilles initialement utilisées en auto-évaluation annuelle, sont désormais vérifiées par un organisme tiers indépendant depuis 2019. Depuis 2020, nos deux abattoirs ont été audités tous les ans avec succès sur la base de ce référentiel de l'interprofession : les niveaux de qualité des installations, de la documentation et des pratiques ont été reconnus.

De la même manière, les pistes d'amélioration issues de ces audits sont intégrées dans le système d'amélioration continue du SMBTA.

Un projet d'ampleur est en cours pour **moderniser nos bouveries des sites de Vitré et Trémoriel** afin de devenir une référence que ce soit en matière de Bien Traitance Animale ou de sécurité des hommes. Des investissements importants prévus entre

2021 et 2025 ont été validés. Depuis décembre 2022, une phase pilote de la bouverie est en fonctionnement sur le site de Vitré pour pouvoir confirmer les choix techniques et organisationnels retenus avant de les déployer sur l'ensemble de la bouverie. Les travaux se poursuivent sur Vitré et prendront fin en 2026. Un **cabinet d'éthologie et une ONG** de protection animale ont été consultés pour la conception de la bouverie sur Vitré afin d'adapter au mieux les installations aux besoins comportementaux et physiologiques des animaux, tout en respectant la sécurité des opérateurs. Notamment, l'organisation et les équipements ont été pensés pour disposer d'une bouverie « **zéro contact homme-animal** ». Par exemple, les logettes s'ouvrent désormais de façon automatique grâce à un système de QR Code que l'opérateur active à distance.

### *b. Transports responsables*

La démarche BTA engagée dans le transport des animaux vivants prend en compte non seulement l'organisation logistique, les moyens matériels associés, la compétence et la formation du personnel, mais également la gestion des prestataires extérieurs. Ces points sont intégrés dans un plan de progrès spécifique.

**L'organisation logistique** : les approvisionnements des abattoirs Agromousquetaires sont organisés et planifiés dans le respect du Règlement CE 1/2005 relatif à la protection des animaux et de la Réglementation Sociale Européenne, qui régit les temps de conduite et de repos des chauffeurs. Nous nous sommes engagés à ce que les durées de transport soient réduites au strict nécessaire.

**Moyens matériels** : le parc de véhicules bétailières Agromousquetaires est prévu pour les transports de courte durée, jusqu'à 8h (agrément type 1). Les matériels comportent des éléments permettant d'assurer la bientraitance animale et la sécurité du salarié : sol anti-dérapant, cloisonnements, revêtement caoutchouté sur les ponts de chargement / déchargement pour diminuer le bruit et donc le stress lors des passages des animaux...

Les exigences d'Agromousquetaires sont transmises aux prestataires via un **cahier des charges** dans lequel ils s'engagent en faisant le point chaque année sur la BTA : bonnes pratiques et évolutions applicables s'il y a lieu. Des audits comprenant les thématiques sécurité routière, bientraitance animale, formation, gestion du matériel... sont organisés depuis 2019. Ces audits permettent de définir des plans de progrès partagés et suivis.

Concernant la compétence et la **formation du personnel**, tous les chauffeurs ont reçu une formation spéciale pour limiter le stress des animaux lors du chargement, de la conduite et du déchargement. Les chauffeurs sont tous titulaires d'un Certificat de Compétences au Transport Routier d'Ongulés domestiques et de Volailles (CCTROV) délivré par le Ministère de l'Agriculture (Règlement CE 1/2005).

### *c. Bien-être en élevage*

L'approvisionnement en animaux vivants des abattoirs comporte **3 filières** bien distinctes : les gros bovins, les veaux de boucherie et les agneaux. Chacune de ces filières françaises dispose de sa propre structure et organisation.

Au-delà des exigences réglementaires, les équipes SVA Achats Vifs comportent des titulaires du certificat Responsable Protection Animale et des Opérateurs Protection Animale.

Dans le cadre des partenariats développés par Agromousquetaires (contractualisation, critères qualité particuliers type Certification de Conformité Produit...), des **exigences** sont intégrées aux cahiers des charges en matière de bien-être animal et de respect de l'environnement. Cela permet également d'impulser plus largement la dynamique d'amélioration continue. Depuis début 2021, un engagement écrit est demandé aux fournisseurs sur la base d'un cahier des charges détaillé précisant les exigences et recommandations.

Pour les gros bovins, Agromousquetaires a contractualisé un **accord-cadre avec ELVEA** qui assure aux consommateurs des points de vente Intermarché de la viande Jean Rozé **issue d'élevages locaux respectueux du bien-être animal et de l'environnement, le tout à un prix qui prend en compte le prix de revient des éleveurs.**

Par ailleurs, afin de tester les bonnes pratiques identifiées pour l'élevage de gros bovins avant leur généralisation, Agromousquetaires dispose d'une **ferme de référence**, la ferme du Haut-Gast, située en Ille-et-Vilaine. Cette ferme a participé au projet **Life Beef Carbon**, plan d'actions européen pour réduire les émissions de gaz à effet de serre liées à la production de viande de bœuf (objectif de -15% en 10 ans). La ferme organise des opérations « portes ouvertes », dont certaines sont relayées sur les réseaux sociaux. Cette ferme dispose également d'un système de management de la BTA qui a été auditée avec succès en 2020, 2021 et 2022 par un organisme tiers indépendant selon la norme ISO TS 34700, et par un audit interne en 2023.

Concernant la **filière veaux de boucherie**, un système de management de la BTA est mis en place, comprenant, entre autres, les bonnes pratiques de manipulation et le suivi d'élevage de notre réseau d'intégration. De nombreux points sont ainsi vérifiés périodiquement par nos techniciens d'élevage et en externe par un organisme tiers indépendant tous les ans depuis 2020.

La SVA Jean Rozé participe à des groupes de travail menés par l'interprofession concernant l'élevage des veaux de boucherie.

La présentation du fonctionnement de notre réseau d'intégration et les échanges avec une éthologue et des associations de protection animale depuis 2018, ont abouti à un **plan de progrès partagé.**

En particulier, un projet de recherche appliquée a été mené en partenariat avec l'INRAE et un cabinet d'éthologie concernant **l'enrichissement du milieu des veaux de boucherie.** Les conclusions positives ont été prises en compte et sont en cours de déploiement auprès de nos éleveurs partenaires.

Concernant les **agneaux**, des audits de nos principaux fournisseurs sont réalisés par un cabinet d'éthologues tous les ans depuis 2020. Un système de management de la BTA pour la Filière ovine a également été déployé.

#### *d. Mesure de la performance*

Les volumes de bœuf fournis par Agromousquetaires sur l'ensemble des pays dans lesquels le groupement Les Mousquetaires est implanté représentent **91%**. Le volume de bœuf BIO fourni par Agromousquetaires sur l'ensemble de ces pays est de **1.6%**.

En 2023 :

- 65% des gros bovins ont été transportés en moins de 4h
- 81% des gros bovins ont été transportés en moins de 6h

- 94% des gros bovins ont été transportés en moins de 8h.

Depuis juillet 2022, **100%** des animaux (bœuf, veaux et agneaux) abattus sur les sites de Vitré et Trémorel sont étourdis avant abattage. L'inconscience des animaux est systématiquement vérifiée avant la saignée et l'efficacité de l'assommage est suivie (taux de double assommage inférieur à 1% (0,46%) : cas où il est nécessaire de renouveler l'assommage car le premier n'a pas permis l'étourdissement complet).

Au cours de l'année 2023, 37 200 gros bovins, soit **16,5%** des approvisionnements, ont été livrés depuis des élevages qualifiés à **un niveau "supérieur"** selon le référentiel Boviwell. Et environ 12 000 gros bovins étaient issus de plus de 1 500 élevages qualifiés « Charte des Bonnes Pratiques d'Élevage ».

En 2023, le pourcentage de gros bovins couverts par des labels ou démarches auditées garantissant des conditions mieux-disantes en matière de BEA (Bio, Label Rouge, BNR – Bœuf de nos régions –, Un éleveur près de chez vous, Merci et contrats MBO) était de **11 %**.

Les animaux doivent **pâture** au moins 8 mois par an pour respecter le cahier des charges Label Rouge LA 05.11 « Viande Fraîche de gros bovins de race blonde d'Aquitaine ») et au moins 6 mois pour respecter le LA 03/89 « Viande, abats et viande hachée, frais et surgelés, de gros bovins de race charolaise »).

Les gros bovins, respectant le cahier des charges **BNR**, ont l'obligation d'être alimentés après sevrage avec **80% minimum d'herbe pâturée, d'herbe conservée et de foin**. Lorsque les animaux ne sont pas mis ça l'herbe, ils sont logés en stabulation libre ou en étable. La **litière** doit être constituée de paille de céréales, de sciure, de copeaux, d'écorce ou de plaquette de bois.

Concernant les veaux, en 2023, **58%** des abattages de la SVA étaient des veaux élevés dans des conditions mieux-disantes en matière de BEA (cheptels respectant les exigences de labels ou cahiers des charges : **VNR** – veau de nos régions – **ou Label Rouge**).

En ce qui concerne le **Label Rouge**, le veau est nourri avec du **lait entier** produit sur la ferme, pour au moins 80% de son alimentation. Les veaux sont également élevés sur de la **paille**.

Pour ce qui est du cahier des charges **VNR**. Les veaux sont obligatoirement **nés en France**. Tous les lots de veaux sont évalués sur les thématiques de la bientraitance animale. La température est contrôlée, ainsi que le système de ventilation, l'éclairage, propreté des installations...

### Filière Porc

La filière porc d'Agromousquetaires est le 3<sup>e</sup> abatteur porcin et le 2<sup>e</sup> producteur de charcuterie en France (2,4 millions de porcs abattus par an, 286 000 tonnes de viande et 74 000 tonnes de charcuterie produites par an). Elle travaille avec **1 200 éleveurs partenaires français** et dispose de **3 abattoirs et de 5 charcuteries**, permettant, en France, un approvisionnement à 100 % Intermarché et Netto en viandes et charcuteries de porcs 100% français.

Pour sa filière porcine, Agromousquetaires a également fait le choix de déployer sa démarche BEA dans ses trois abattoirs, au transport des animaux, ainsi que dans les fermes de ses éleveurs partenaires. Les trois étapes définies couvrent ainsi l'ensemble des activités de la filière, de la ferme à l'abattoir, et font l'objet de plans d'action en cours :

- **Étape 1** : poursuivre le processus de validation « **abattoirs responsables** », visant notamment à garantir la protection animale dans les abattoirs d'Agromousquetaires initié en 2018.
- **Étape 2** : poursuivre le processus de validation « **transports responsables** » pour les transports d'animaux vivants initié en 2018.
- **Étape 3** : poursuivre la démarche d'amélioration continue « **bien-être en élevage** » dans les fermes partenaires, en adéquation avec les exigences de nos cahiers des charges.

#### *a. Abattoirs responsables*

Le pôle Porc a mis en place un système de management de la protection animale depuis début 2018 visant à améliorer les pratiques de conduite et d'abattage des animaux. Un référentiel a été élaboré sur la base de la norme ISO DTS 34700 ainsi que des recommandations de l'OABA, et il prévoit un **processus de contrôle et une vérification par un organisme tiers indépendant**.

Les sites de Gatine Viandes et JPA ont obtenu leur certificat au cours de l'année 2020, le site de SBA a été contrôlé par Certis au cours de l'année 2021. Depuis, tous les sites sont audités annuellement par Certis selon le référentiel défini.

Ce référentiel permet de vérifier le maintien de la protection animale de la prise en charge des animaux à l'élevage jusqu'à leur abattage. Il permet également d'encourager l'amélioration continue des pratiques et des processus vis-à-vis de la protection animale.

Notre référentiel évolue régulièrement depuis 2018 en prenant en compte les remarques et axes d'amélioration identifiés par nos partenaires ONG, mais aussi des faits marquants rencontrés.

Les trois abattoirs de la filière Porc comptent **27** personnes titulaires de la **certification « Responsable Protection Animale en Abattoir » (RPA)**. Toutes les personnes ayant un poste en contact avec les animaux vivants sont titulaires de la **certification « Opérateur Protection Animale en Abattoir »**. Des **sessions de sensibilisation** sur la protection animale sont également régulièrement dispensées aux opérateurs.

Par ailleurs, chacun des trois abattoirs de la filière Porc dispose d'une **commission relative à la protection animale** composée au minimum du RPA du site, d'un représentant de chaque étape du plan de gestion et d'un représentant de la direction de la filière. Cette commission se réunit au minimum une fois par an. Elle est chargée d'analyser les résultats des contrôles internes et externes réalisés sur la protection animale. Elle prend également en compte les commentaires des différentes parties prenantes cibles (DDPP, associations, clients, fournisseurs...). La commission décide des actions correctives à mettre en place et définit les axes d'amélioration.

Ces commissions sont également déclinées en comités filière porc. Ils permettent de piloter le plan de progrès en rassemblant les éléments des 3 sites de production. Les 3 sites sont évalués mensuellement en interne pour améliorer en permanence la protection animale dans nos sites selon notre référentiel. Un audit croisé sur chacun des sites a lieu chaque année et est réalisé par les RPA sites.

En ce qui concerne l'étourdissement gazeux, Agromousquetaires poursuit un programme de recherche avec l'INRAE et le cabinet d'éthologie ETRE, en vue de diminuer le stress des animaux à cette étape et répondre aux sollicitations potentielles de certaines ONG. Les travaux portent sur les différents paramètres de l'étourdissement gazeux. La deuxième tranche du projet a été réalisée à partir de 2021



et a permis d'évaluer ces paramètres dans la nouvelle installation. La suite des tests sera réalisée à la fin des travaux de la porcherie.

Les aménagements de l'usine de Gatine Viandes, comme annoncé lors des comités expert BEA avec nos parties prenantes ONG et scientifiques, permettent l'amenée des porcs en groupe, de manière automatisée, afin de respecter le comportement naturel des animaux et limiter le stress lié aux interventions humaines. Cette ligne de production à caractère expérimental à la base, est aujourd'hui opérationnelle.

En complément, la filière porc Agromousquetaires a participé à l'élaboration de la grille d'évaluation de la protection animale en abattoir au sein d'un groupe de travail mené par l'interprofession. Cette grille est utilisée annuellement par un organisme tiers indépendamment pour évaluer la performance de nos 3 sites depuis 2022.

### *b. Transports responsables*

La filière Porc travaille sur les conditions de transport des animaux ainsi que sur la gestion des prestataires extérieurs et la formation du personnel. Les transports d'animaux sont organisés conformément à la réglementation européenne (Règlement CE 1/2005). Nous sommes en attente de l'évolution réglementaire sur le transport-

Les exigences Agromousquetaires sont transmises aux prestataires via **un cahier des charges** qu'ils s'engagent à respecter. Des audits comprenant les thématiques sécurité routière, Bientraitance Animale, formation, gestion du matériel... ont été initiés depuis 2018. A fin 2023, **60%** des transporteurs ont été audités, l'objectif est de parvenir à **100%** de nos transporteurs audités à fin 2024.

**Les chauffeurs sont également tous titulaires d'un Certificat de Compétences (4C)** délivré par le ministère de l'Agriculture. En complément, ils ont été formés à la transportabilité des animaux vivants et disposent du référentiel adéquat. Une **formation spéciale afin de sensibiliser les chauffeurs à la protection animale** (limiter les stress des animaux lors du chargement/déchargement, et du transport) est également réalisée avec l'objectif de former 100% des chauffeurs.

Lors des épisodes de fortes chaleurs, en cas d'alerte météo « canicule » un plan est activé afin d'informer les transporteurs et d'adapter les horaires de transport et la gestion des animaux. Nous incitons également nos transporteurs à renouveler leur flotte avec des camions de type 2.

### *c. Bien-être en élevage*

La filière Porc a constitué un groupe de travail, composé de chercheurs et d'associations œuvrant pour la protection animale, afin de définir des **conditions de vie des porcs à la ferme** qui soient jugées ambitieuses et réalistes par l'ensemble des participants.

Les axes de travail concernent l'arrêt de la caudectomie, l'arrêt de la castration, la limitation du confinement des porcs, notamment des truies, et l'enrichissement du milieu de vie (litière, mise à disposition de jouets et de matériaux organiques).

#### **Arrêt de la castration**

Des tests ont été lancés en 2021 dans une vingtaine d'élevages partenaires afin de trouver des solutions permettant de généraliser l'abandon de cette pratique. Les tests sont terminés et ont permis de mettre en place des actions multiples et avant-gardistes, permettant aujourd'hui de disposer de plus de 40% d'animaux issus

d'élevages ayant arrêté la castration. Parmi les actions les plus représentatives chez nos partenaires : test sur la modification de l'alimentation, de la lignée génétique, de la durée de mise à jeun... Il y a une réelle volonté d'encourager les éleveurs à ne plus recourir à la castration et de les accompagner dans leur transition (taux d'odorant).

Le référencement de ces élevages vertueux est en augmentation et se poursuit depuis 2019.

De nouveaux tests ont été lancés en 2023, auprès d'élevages volontaires, afin d'offrir une alternative, permettant l'arrêt de la castration, en travaillant sur la vaccination contre les odeurs. Les mâles provenant de ces élevages sont donc non castrés mais vaccinés pour garantir la qualité de la viande.

Pour aller plus loin, nous avons également engagé des discussions avec nos clients afin de connaître leur positionnement par rapport à la castration et de les sensibiliser.

### **Arrêt de la caudectomie**

Nous continuons à travailler avec plusieurs élevages pour étudier la faisabilité de l'arrêt de la coupe des queues et trouver des pistes de nouvelles pratiques de production.

### **Arrêt de la contention des truies**

**100%** de nos approvisionnements proviennent d'élevages français et sont donc soumis à la réglementation française.

Conformément à la réglementation, dans tous les élevages, la phase de gestation se fait en groupe pour 100% des truies. Les cases individuelles sont utilisées uniquement durant la phase d'insémination, pendant une courte période, au maximum jusqu'à 29 jours après l'insémination. Puis les truies sont ensuite emmenées en case maternité, au plus tôt 7 jours avant la mise bas.

En 2020, nos cahiers des charges ont évolué avec l'intégration d'un plan de progrès demandant aux éleveurs, en cas de projets d'investissements sur l'élevage, de s'engager à réaliser la rénovation ou extension de leur maternité en case maternité "liberté".

Certains de nos éleveurs sont engagés sur le cahier des charges LBC (Luissier Bordeaux Chesnel), qui fixe des objectifs clairs pour mettre fin à l'utilisation de cases de mise bas pour les truies et offre une rémunération plus élevée aux éleveurs par rapport à la rémunération sur le marché.

### **Sols utilisés et enrichissement du milieu de vie**

Il y a une libre utilisation des différents types de sols dans les élevages (caillebotis, caillebotis partiel, sol plein partiel, air paillée).

**Les enrichissements sont présents à tous les stades de la vie des animaux.** C'est une exigence dans tous nos cahiers des charges, contrôlée lors de l'audit de référencement.

#### *d. Mesure de la performance*

Les volumes de porc fournis par Agromousquetaires sur l'ensemble des pays dans lesquels le groupement Les Mousquetaires est implanté représentent **88% (100% en France)**. Le volume de porc BIO fourni par Agromousquetaires sur l'ensemble de ces pays est de **1,1%**.



Actuellement, la durée du transport des porcs charcutiers est en moyenne de :

- **Moins de 8 heures pour 99 %** des temps de transport des porcs charcutiers ;
- **Moins de 6 heures pour 98 %** des temps de transport des porcs charcutiers ;
- **Moins de 3 heures pour 68 %** des temps de transport des porcs charcutiers.

En filière porcine, **100%** des porcs sont étourdis avant abattage. Deux systèmes d'étourdissement co-existent :

- Etourdissement électrique : 100% des animaux de réforme sont concernés et 55,3% des porcs charcutiers ;
- Etourdissement au CO2 : 44,7% des porcs charcutiers sont concernés.

La vérification de la qualité de l'étourdissement est en outre effectuée quotidiennement par échantillonnage. Selon ce plan d'échantillonnage, le taux moyen de double étourdissement était **strictement inférieur à 1%** pour les porcs charcutiers (recommandation du guide de Bonnes Pratiques OABA : double étourdissement inférieur à 5%).

En 2023, **48.5%** des porcs charcutiers entrant dans les approvisionnements Agromousquetaires sont non castrés.

En 2023, **0,83%** de nos porcs charcutiers et **0,49%** de nos animaux de réforme sont élevés en BIO et ne subissent donc aucune caudectomie, conformément au cahier des charges en vigueur.

Parmi les animaux abattus sur SBA, **1.1%** bénéficient de cases maternité liberté au sein de leur élevage d'origine. Ces truies proviennent de l'élevage pilote, des élevages bio ainsi que certains élevages sous le cahier des charges LBC.

En tant que membre, nous soutenons l'engagement d'INAPORC et déployons ces [objectifs](#) en lien avec la contention des truies à l'échelle du pôle porc.

#### *e. Ferme pilote de Ker Angel*

Depuis 2020, un partenariat a été créé avec [la ferme de Ker Angel](#) pour créer un **élevage pilote** adressant les principaux enjeux de la filière. Au stade gestante, les animaux ne sont confinés qu'une journée pour l'insémination artificielle (IA) et quelques heures pour l'échographie. L'utilisation de l'intelligence artificielle permet d'optimiser les inséminations, basées sur un suivi vidéo des truies et sur la performance individuelle. Grâce à cet outil, l'intelligence artificielle indique le moment le plus opportun de la journée pour l'IA. Cette optimisation a permis de réduire le nombre d'IA nécessaires par truie (1 seule sur les truies, et 2 sur les cochettes), et de faire des économies de plastique (baisse de 60 à 65% de l'utilisation de plastique). Pour la maternité, 100% des truies sont placées dans des cases maternité liberté. Le sevrage se fait dans la même case, pour limiter le stress des porcelets car stabilité du lieu de vie et du groupe social au sevrage. Cette case unique évite aussi un lavage (économies d'eau et de temps de travail). Il n'y a **pas de caudectomie de routine, ni de castration**. L'engraissement des porcs est réalisé sur paille dans un bâtiment semi-ouvert. L'élevage est sans antibiotique dès la naissance.

Cet élevage de référence a pour **objectif** de nous **apporter les connaissances techniques et économiques pour tenter d'orienter la production porcine vers des pratiques plus vertueuses**. A travers des visites organisées sur cet élevage, nous sensibilisons les différents acteurs de la filière. Après un bilan intégral sur plusieurs cycles d'exploitation, l'objectif sera d'étendre cette approche à d'autres partenaires agricoles, en priorisant les exploitations labellisées Label Rouge.

## Filière Lait

370 exploitations laitières fournissent la filière Lait d'Agromousquetaires, qui approvisionne les points de vente (Intermarché et Netto) en lait, beurre, crème fraîche, fromages, et desserts lactés Pâturages 100 % français.

Notre filière Lait est constituée :

- **Une laiterie en Loire-Atlantique**, la Laiterie Saint Père avec 305 exploitations, dont :
  - 198 exploitations engagées dans la charte Lait Pâturé non OGM
  - 9 exploitations en Bleu Blanc Cœur
  - 77 exploitations BIO
  - 18 exploitations en lait conventionnel dont 4 en cours de conversion en filière Pâturé non OGM
- **Une laiterie en Savoie**, la Fruitière de Domessin avec 65 exploitations.

La collecte atteint près **de 250 millions de litres de lait par an**.

Pour sa filière Lait, Agromousquetaires a fait le choix de mettre en place la démarche BEA en commençant par les **modalités d'accès au pâturage des vaches**, avant de traiter les autres dimensions du bien-être animal au sein des fermes des éleveurs partenaires :

- **Étape 1** : lancement en 2019 la **charte Bien-être animal et pâturage**.
- **Étape 2** : initiation du **processus de validation « bien-être animal »** des fermes partenaires en 2019.
- **Étape 3** : démarrage du renouvellement des audits

Des visites de fermes engagées dans la démarche ont été organisées au cours de journées portes ouvertes à l'attention du grand public en juin 2018. Ainsi 1 500 personnes, dont 500 élèves, ont eu la possibilité de visiter des fermes pédagogiques ainsi que la laiterie Saint-Père.

En 2022, dans le cadre de la Journée mondiale du lait, la laiterie Saint Père a ouvert ses portes et proposé un atelier de production laitière, avec la participation du CRIEL.

### *a. Charte « Bien-être animal et pâturage »*

Un travail mené avec les ONG, les scientifiques et l'interprofession, a permis à nos laiteries d'élaborer **une charte de bien-être animal** pour les vaches laitières, les veaux et les animaux de renouvellement comprenant un volet de bien-être en bâtiment ainsi qu'un volet sur le pâturage. La laiterie a des relations de confiance avec les éleveurs et leur organisation de production depuis de nombreuses années. Cela a permis d'associer les éleveurs aux discussions avec les ONG pour élaborer la charte « BEA et pâturage ».

La charte rédigée en 2018 pour le pâturage et 2019 pour le bien-être en bâtiment, a été progressivement appliquée par l'ensemble des éleveurs partenaires de la filière Lait et est **devenue obligatoire en 2023** pour tous les éleveurs engagés dans une collecte segmentée (pâturé non OGM, Bleu Blanc Cœur). La charte n'est pas obligatoire pour les éleveurs engagés en BIO mais est mentionnée dans le cahier des charges BIO et suivie dans les audits.

Afin de définir des objectifs réalistes et ambitieux nous avons diagnostiqué 100% des élevages laitiers en 2018. Actuellement, l'évaluation de la démarche est en cours de déploiement via un organisme tiers (ISO 34700).

### Lait pâturé

La majorité des vaches des éleveurs partenaires de la filière Lait ont accès à des pâturages de qualité. Cependant, Agromousquetaires souhaite aller plus loin et **garantir un accès au pâturage et des pâtures de qualité à 100% des animaux laitiers** présents dans les exploitations des éleveurs partenaires.

Afin de définir les modalités d'accès au pâturage, les critères de qualité des pâtures et la nature de l'alimentation des vaches, la filière Lait d'Agromousquetaires a constitué en 2017 un groupe de travail composé de chercheurs et d'instituts techniques (INRA, IDELE), d'associations de protection animale (CIWF et Welfarm) et d'ONG environnementales (WWF et Green Cross).

Les **principaux points de la charte concernant le pâturage** sont les suivants :

- 150 jours de pâturage minimum pour les exploitations partenaires de la laiterie Saint-Père, située en Loire Atlantique, et de la Fruitière de Domessin, située en Savoie,
- Au moins 15 ares par animal, pour les exploitations partenaires de la laiterie Saint-Père, et 10 ares par animal pour les exploitations partenaires de la Fruitière de Domessin.
- Accès au pâturage dans les mêmes conditions pour tous les bovins laitiers de plus de 8 mois présents sur l'exploitation,
- Accès permanent à l'eau,
- Accès libre au pâturage si les pâtures sont adjacentes à l'exploitation et si le pâturage est possible.

Concernant la charte, nous trouvons des avancées encourageantes en 2023 :

- Sur le périmètre global (laiterie Saint-Père et Fruitière de Domessin) : 94% des vaches laitières répondent aux exigences de la Charte « BEA et pâturage », dont les 150 jours de pâturage minimum.
- Les éleveurs non engagés dans la démarche n'ont soit pas de volonté d'engagement, soit font face à une impossibilité structurelle pour permettre à leurs vaches l'accès à l'extérieur. Un travail est donc mené pour analyser et activer le cas échéant d'autres options afin d'atteindre l'objectif.

### Bien-être en bâtiment

Le même travail a été mené sur les **conditions d'élevage des vaches laitières en bâtiment**, permettant à Agromousquetaires de s'engager notamment sur les points ambitieux suivants :

- Une place de couchage pour chaque animal,
- Un apport de litière obligatoire en cas d'absence de matelas ou tapis,
- Une prise en charge efficace de la douleur (anesthésie et/ou anti-inflammatoire, et/ou sédation) lors de l'ébourgeonnage et en cas d'écornage.

Tous les élevages sont visités par la laiterie Saint-Père et la Fruitière de Domessin. Les critères évalués sont :

Des **obligations de résultats** :

- L'état d'engraissement des vaches (éviter les animaux maigres),
- Leur locomotion (éviter les boiteries),
- La propreté des vaches et des veaux (éviter les animaux sales),
- Les blessures (éviter les lésions),

- La relation homme / animal, (éviter les fuites),
- La santé de la mamelle (éviter les mammites),
- Les dystocias (éviter les difficultés de vêlage),
- La réforme des vaches laitières (maîtriser les réformes).

**Des obligations de moyens :**

- L'arrêt de la stabulation entravée (éviter l'entrave),
- La place et le confort des animaux au repos, (assurer une place confortable par animal). En absence de matelas ou tapis, l'apport de litière est obligatoire,
- L'accessibilité (garantir l'accès à l'eau et l'alimentation),
- L'élevage des veaux, (garantir l'apport de colostrum et l'âge de mise en collectivité),
- L'enrichissement du milieu (garantie les équipements) avec installation de brosses, tétines sèches,
- Le suivi sanitaire du troupeau (garantir le suivi sanitaire),
- Sensibilisation sur la prise en charge de la douleur pour l'ébourgeonnage : 100% des partenaires ont suivi une sensibilisation et 25% déclarent avoir suivi une formation
- Écornage, il n'y a pas d'écornage sauf cas exceptionnel et dans les rares cas où l'écornage est pratiqué, l'anesthésie est obligatoire,
- Suivi du taux de mortalité pour réviser dans 2 ans.

*b. Mesure de la performance*

Les volumes de lait fournis par Agromousquetaires sur l'ensemble des pays dans lesquels le groupe Les Mousquetaires est implanté représentent **77%**.

**Tous les élevages partenaires sont audités**, au minimum tous les deux ans, sur leurs pratiques de bien-être animal et de pâturage, selon le référentiel coconstruit avec les ONG, et scientifiques.

Ils sont menés par des techniciens formés et sur la base de standards externes reconnus. A partir de 2019, les partenaires ont 5 ans pour se mettre en conformité.

En 2024, **94%** des vaches laitières de l'ensemble des 370 exploitations (dont lait conventionnel) ont accès aux pâturages.

En ce qui concerne le bien-être en bâtiment, Agromousquetaires a pour ambition de ne **plus avoir de vache à l'attache d'ici 2025**. En 2024, seulement **0,3%** des vaches sont encore en stabulation entravée une partie de l'année (exclusivement chez la laiterie Fruitière de Domessin). Un plan de progrès est engagé avec ces éleveurs dans le cadre de la charte pour changer ces pratiques.

Une grande majorité de bâtiment comporte un système de ventilation naturelle ou artificielle avec la mise en place de ventilateur depuis la canicule de 2003. Une majorité également d'éleveurs ont mis à disposition une brosse.

La pratique de l'ébourgeonnage a nettement évolué grâce à la vulgarisation des bonnes pratiques lors des audits. De plus, des formations organisées par des vétérinaires ont été mis en place pour sensibiliser les éleveurs à cette bonne pratique de jumeler anesthésie et analgésie. **11,2%** des vaches sont exemptes d'ébourgeonnage et **63%** des vaches sont ébourgeonnées avec une prise en compte de la douleur.

Par ailleurs, **100%** des vaches dont le lait sert à fabriquer les produits d'Agromousquetaires sont exemptes de caudectomie.

L'utilisation d'homéopathie se développe.

## Filières Achats externes

### Filière Poulet de chair

Les approvisionnements en poulets de chair passent par des fournisseurs avec lesquels Intermarché travaille depuis plus de 10 ans.

Les **conditions d'élevage des poulets de chair** étant de plus en plus importantes pour les consommateurs, Intermarché a mis en place un groupe de travail fin 2017 se composant d'associations pour la protection animale (CIWF et Welfarm), d'instituts techniques et de chercheurs (ITAVI et ISA Lille), ainsi que de fournisseurs et d'acheteurs d'Intermarché. Ce groupe de travail a pour vocation d'échanger sur les pratiques existantes ainsi que sur les axes d'amélioration et conditions nécessaires pour de meilleures pratiques.

Plusieurs réunions ont eu lieu entre 2018 et 2020, donnant lieu à la rédaction d'un projet de plan de progrès 2025 sur le bien-être animal des poulets de chair.

#### *a. Engagement*

En septembre 2020, le Groupement Les Mousquetaires a finalement décidé d'aligner le plan de progrès en cours de rédaction sur les critères du **Better Chicken Commitment**, un référentiel proposé par une trentaine d'ONG de protection animale européennes pour améliorer les conditions d'élevage des poulets de chair (densité réduite à 30kg/m<sup>2</sup> maximum, souches à croissance plus lente, mise à disposition de perchoirs et substrats de picage, lumière naturelle dans les bâtiments...).

Concrètement, pour le périmètre France, les enseignes Intermarché et Netto se sont engagées sur les éléments suivants :

- **Tous les produits contenant au moins 50 % de viande de poulet**, commercialisés à marque propre, y compris marques propres 1er prix, tout rayon confondu, **répondront** au minimum à l'ensemble des **critères du Better Chicken Commitment, d'ici 2026**. Le Better Chicken Commitment prévoit notamment l'utilisation de races à croissance plus lente, la mise à disposition de perchoirs et substrats de picage, une densité réduite, de la lumière naturelle dans tous les bâtiments d'élevage, et un abattage sans cruauté.<sup>6</sup>
- Au moins **20% des volumes** précités **proviendront d'élevages** garantissant aux animaux, en outre, un **accès au plein air ou à un jardin d'hiver, d'ici 2026**.

Les enseignes se sont également engagées à mettre un terme à l'élevage en cage.

Le Groupement s'engage à ce que 100% des poulets utilisés pour la fabrication de tous les produits contenant au moins 50% de viande de poulet commercialisés à nos marques propres y compris nos marques propres 1er prix, soient étourdis avant abattage.

#### *b. Mesure de la performance*

Les volumes de poulet commercialisés en France représentent **85%** sur le total de tous les pays dans lesquels le groupe Les Mousquetaires est implanté. Sur tous les pays du Groupement, les volumes Label Rouge représentent **7%**, et les volumes BIO, **1,2%**.

---

<sup>6</sup> [European Chicken Commitment \(welfarecommitments.com\)](https://welfarecommitments.com)

En 2024, **19,61%** des poulets de chair commercialisés par Intermarché et Netto hors charcuterie et rayon traditionnel, y compris marques nationales, détiennent le label AB ou Label Rouge. Ces labels exigent une densité d'élevage inférieure ou égale à 30kg/m<sup>2</sup> et des souches à croissance intermédiaire ou lente (gain moyen quotidien inférieur à 55 grammes par jour).

Par ailleurs, **100%** des poulets utilisés pour la fabrication de tous les produits contenant au moins 50% de viande de poulet commercialisés à nos marques propres y compris nos marques propres 1er prix, tout rayon confondu, sont étourdis avant abattage.

Parmi eux, **27%** sont soumis à un étourdissement atmosphérique contrôlé à l'aide de gaz inertes ou de systèmes multiphasés, ou à un étourdissement électrique efficace sans inversion des animaux vivants.

D'autre part, en 2024, **100%** des poulets du groupement sont élevés hors cage, quel que soit le pays d'origine du poulet.

### Chicken Track – 2024

Critères de l'ECC	% de conformité des volumes achetés (2023)  Périmètre : poulets entiers et découpes de poulet frais et surgelé (MDD des rayons LS et trad, dont la rôtisserie)	% de conformité des volumes achetés (2023)  Périmètre : poulets entiers et découpes de poulet frais et surgelé, et produits contenant > 50% de poulet (MDD des rayons LS et trad, dont la rôtisserie)
Réglementation de l'Union européenne en matière de bien-être animal	<b>100%</b>	<b>100%</b>
Densité d'élevage (30 kg/m <sup>2</sup> max et 1 détassage/lot max) Note : un reporting en densité moyenne pour l'ensemble des volumes n'est pas acceptable	<b>16%</b>	<b>12%</b>
Souches	<b>16%</b>	<b>12%</b>
Lumière	<b>46%</b>	<b>38%</b>
Enrichissements	<b>44%</b>	<b>37%</b>
Etourdissement	<b>42%</b>	<b>33%</b>

## Filière Poules pondeuses

### *a. Engagements sur les œufs coquille*

Les approvisionnements en œufs de poules passent par des fournisseurs avec lesquels Intermarché travaille depuis plus de 10 ans.

En 2017, Intermarché et Netto se sont engagés sur l'**arrêt des œufs issus de l'élevage de poules en cages**. Les œufs à marque Volaé ne sont plus issus d'élevage en cage depuis fin 2020 (issus d'élevages alternatifs : sol, plein air, Label Rouge et bio). D'ici fin 2025, en France, l'ensemble du rayon Œuf des enseignes Intermarché et Netto (marques Netto, Top Budget et marques nationales) ne sera plus issu d'élevage en cage. En Belgique, c'est déjà le cas.

En outre, le Groupement s'engage à ce que **100%** des œufs de poules vendus proviennent d'élevage où les poussins mâles d'un jour ne sont pas tués.

### *b. Engagements sur les ovoproduits*

En France, en 2020, les enseignes Intermarché et Netto se sont également engagées à ne plus utiliser, d'ici 2025, d'œufs de poules élevées en cage dans l'élaboration de leurs produits à marques propres.

En France, dès 2023, les enseignes se sont également engagées à ne pas utiliser d'œufs de poules venant de filières de broyage.

En outre, le Groupement s'engage à ce que **100%** des œufs utilisés dans l'élaboration des produits à marques propres en France proviennent d'élevage où les poussins mâles d'un jour ne sont pas tués.

### *c. Conditions d'élevage des poules au sol*

Au-delà de la suppression progressive des cages, la Direction Qualité et Développement Durable du Groupement, Intermarché et Netto ont mis en place un groupe de travail fin 2017 se composant, comme pour le Poulet de chair, d'associations pour la protection animale (CIWF et Welfarm), d'instituts techniques et de chercheurs (ITAVI et ISA Lille), ainsi que de fournisseurs et d'acheteurs d'Intermarché et Netto. Ce groupe de travail avait pour objectif d'**améliorer les conditions d'élevage des poules au sol**.

Plusieurs réunions ont eu lieu depuis 2018 pour la rédaction d'un projet de plan de progrès jusqu'à fin 2025 sur le bien-être des poules pondeuses.

Les travaux portaient sur les éléments les plus importants pour les ONG : enrichissement du milieu (balles de pailles, blocs à picorer, bacs pour bains de poussière), densité, lumière naturelle, arrêt de l'épointage, nombre de nids et taille des groupes, tout en tenant compte, notamment dans les horizons de mise en œuvre, des contraintes économiques et techniques des éleveurs.

Ces travaux ont abouti à une première charte code 2+ qui a été partagée aux fournisseurs courant 2021. Une deuxième version de la charte, plus complète et alignée avec les travaux de l'AEBEA, sera soumise aux fournisseurs français pour

signature courant 2024. L'objectif est de la décliner à l'ensemble des pays du Groupement dans un second temps. Cette charte prend en compte :

- La vie des poulettes ;
- La production d'œufs ;
- La réforme (transport + abattage).

Le Groupement fait aussi partie du groupe de travail AEBEA sur les poules pondeuses et participe activement aux discussions.

*d. Mesure de la performance*

En 2023 :

- Des tests sont en cours pour ne plus soumettre les poules pondeuses à l'épointage du bec mais les résultats ne sont à date pas satisfaisants : surmortalité, cannibalisme, des animaux blessés, et des oiseaux déplumés par leurs congénères.
- **76%** des poules pondeuses avaient accès à l'extérieur (périmètre : Europe, œufs coquilles (MDD) et ovoproduits (MDD)).
- **82%** des œufs coquilles vendus par Intermarché et Netto à marque propre provenaient d'élevages hors cage, tous pays d'implantation du groupe confondus.
- **28%** des ovoproduits vendus par Intermarché et Netto à marque propre provenaient d'élevages hors cage, tous pays d'implantation du groupe confondus.
- **100%** des œufs coquilles en France provenaient d'élevage où les poussins mâles d'un jour ne sont pas tués.
- **100%** des poules pondeuses sont étourdies avant abattage.



## Egg Track – 2024

### Volumes 2023 Hors cages

Géographie	Catégorie	Performance	Progression
France	Œufs coquille (MN+MDD)	80%	+6 pts
	Œufs coquille MN	77%	+9 pts
	Œufs coquille MDD	82%	+6 pts
	Ovoproduits MDD	29%	-10 pts
Belgique	Œufs coquille (MN+MDD)	100%	-
	Œufs coquille MN	100%	-
	Œufs coquille MDD	100%	-
	Ovoproduits MDD	100%	-
Pologne	Œufs coquille (MN+MDD)	57%	+1 pt
	Œufs coquille MN	85%	-12 pts
	Œufs coquille MDD	39%	+ 11 pts
	Ovoproduits MDD	5%	+ 5 pts
Portugal	Œufs coquille (MN+MDD)	96%	+6 pts
	Œufs coquille MN	18%	+7 pts
	Œufs coquille MDD	98%	+1 pt
	Ovoproduits MDD	0%	-
Europe (tous pays UE)	Œufs coquille (MN+MDD)	79%	+ 5 pts
	Œufs coquille MN	77%	+ 8 pts
	Œufs coquille MDD	81%	+ 5 pts
	Ovoproduits MDD	28%	-7 pts
	Œufs coquille (MDD) et ovoproduits (MDD)	74%	-
	Œufs coquille (MN + MDD) et ovoproduits (MDD)	75%	-

### Filières Canard, Dinde, Lapin

La Direction Qualité et RSE du Groupement, Intermarché et Netto ont initié des travaux sur ces filières avec le groupe de travail constitué initialement pour les filières Poulet et Œuf, composé d'associations pour la protection animale (CIWF et Welfarm), d'instituts techniques et de chercheurs (ITAVI et ISA Lille), ainsi que de fournisseurs et d'acheteurs d'Intermarché et Netto.

Ce groupe de travail s'est réuni plusieurs fois par an depuis 2019 pour poser les bases de **plans de progrès portant sur les conditions d'élevage, de transport et d'abattage des canards, dindes et lapins** utilisés pour fabriquer les produits vendus aux marques d'Intermarché et Netto.

#### *a. Engagement*

Ces plans de progrès comprendront des engagements concernant la claustration, les mutilations (épointage, débecquage, dégriffage), la densité d'élevage, l'enrichissement du milieu de vie des animaux (substrats de picage, bacs pour bains de poussière, matériaux à ronger, apport de fibres, plateformes...), la durée de transport et les méthodes d'abattage. Ils sont en cours de finalisation et prennent compte, notamment dans les horizons de mise en œuvre, les contraintes économiques et techniques des éleveurs.

Pour le lapin, le Groupement prévoit de diffuser des chartes contractuelles d'ici fin-2025 reprenant ces exigences auprès des fournisseurs.

Sur cette filière, le Groupement s'engage à passer à un élevage hors-cage :

- D'ici 2026 : pour 30% des volumes vendus au Groupement,
- D'ici 2028 : pour 75% des volumes vendus au Groupement,
- D'ici 2029 : pour 100% des volumes vendus au Groupement.

#### *b. Mesure de la performance*

Par ailleurs, **100%** des dindes, canards et lapins utilisés pour la fabrication de tous les produits, contenant au moins 50 % de ces viandes, commercialisés à nos marques propres y compris nos marques propres 1er prix, tout rayon confondu, sont étourdis avant abattage.

#### Filières Poulet de chair, Poules Pondeuses, Canard, Dinde, Lapin

**95,96%** des animaux de ces 5 filières confondues sont transportés dans le délai maximum spécifié : moins de 4 heures.

#### Filière Mer (aquaculture)

##### *a. Engagement*

La Direction Développement Durable du Groupement, Intermarché et Netto se sont engagés dans la prise en compte des enjeux liés au bien-être des animaux issus de l'aquaculture.

Les travaux ont été lancés en 2018 pour **la crevette et le saumon**, en complément d'une démarche d'analyses des risques en termes de durabilité (enjeu environnementaux, sociaux et sociétaux). Pour chacune des espèces de crevette et de saumon nous avons réalisé :

- Une étude bibliographique pour préciser les enjeux en matière de développement durable, notamment le bien-être animal ;
- Une enquête sur la traçabilité des chaînes d'approvisionnement des fournisseurs.

En 2019, **le Groupement a rejoint le collectif sur les crevettes** coordonné par le partenaire Earthworm Foundation<sup>7</sup>. Dans le cadre de ce collectif, des fermes de crevette fournisseurs du Groupement sont auditées par Earthworm selon le cahier des charges de Mister Goodfish. En 2024, le cahier des charges de Mister Goodfish évolue : désormais, les post-larves devront provenir de femelles n'ayant pas subi d'ablation du pédoncule oculaire. De plus en 2025, le Groupement prévoit de mettre

---

<sup>7</sup> [Crevettes - Earthworm](#)

à jour sa charte contractuelle crevette pour intégrer l'exigence sur l'absence d'épédonculation des crevettes.

En 2024, le Groupement s'est engagé dans le **collectif CARE** sur le saumon d'élevage, coordonné par le bureau d'études en éthologie BANKIVA. La durée de ce collectif est estimée à 18 mois. L'objectif est de déterminer les critères bien-être animal à intégrer dans les chartes saumon à destination des fournisseurs. À la suite de ce collectif, le Groupement prévoit de mettre à jour ses chartes aquaculture (saumon, truite et crevette).

Par l'intermédiaire de **chartes achats responsables** à destination de ses fournisseurs, le Groupement Les Mousquetaires souhaite améliorer le bien-être des espèces pêchées et élevées. Concernant l'aquaculture, le Groupement Les Mousquetaires **appelle ses fournisseurs de saumons, de truites et de crevettes à respecter des engagements pour mieux maîtriser le bien-être des animaux** : réduction des densités en bassins ou en cages, manutention limitée des animaux, attention portée aux animaux pendant leur transport et la mise à mort, formation du personnel aux enjeux du bien-être animal. Pour le saumon et la truite spécifiquement : **réduction de la durée du jeûne, favoriser l'enrichissement en bassins et en cages, utilisation de méthodes de mise à mort minimisant le stress des poissons.**

Parmi ces méthodes de mise à mort, les chartes saumon et truite demandent aux fournisseurs d'avoir recourt à des **méthodes d'étourdissement et de mise à mort humainement acceptables**, en privilégiant les méthodes d'étourdissement électrique ou par percussion.

Pour le saumon, les fournisseurs ont interdiction d'avoir recourt aux méthodes d'étourdissement suivantes : saignée sans étourdissement, asphyxie, « Ice slurry » (Coulis de glace), immersion en eau saturée en CO<sub>2</sub>, percussion crânienne manuelle, percussion crânienne automatique, bac électrique à sec, tige électrique à sec, tige électrode immergée.

Les chartes saumon et truite demandent aussi aux fournisseurs de **favoriser la mise en place de plusieurs types d'enrichissements** dans les bassins et les cages à partir du stade de pré-grossissement.

Pour la crevette uniquement, les fournisseurs sont encouragés à mettre en place des **démarches de recherche et développement pour la réduction des pratiques d'épédonculation**, avec pour objectif à terme de bannir cette pratique.

Pour le transport, saumons, truites et crevettes sont capturés puis mis à mort aussi rapidement que possible, pour éviter un temps de transport trop important. Les crevettes ne sont transportées que quelques minutes.

#### *b. Mesure de performance*

Les volumes de saumon vendus en France représentent **98%** sur le total de tous les pays dans lesquels le groupe Les Mousquetaires est implanté. Les volumes BIO (saumon BIO originaire d'Irlande (TraceOne et Pôle Mer) représentent **28%** de la chaîne d'approvisionnement mondiale du Groupement.

**28%** du saumon d'élevage dans la chaîne d'approvisionnement mondiale du Groupement sont élevés à des densités de peuplement plus faibles (10 kg/m<sup>3</sup> ou moins).

Seul **0,1%** de saumon d'élevage dans la chaîne d'approvisionnement mondiale du Groupement n'est pas soumis à un jeûne de plus de 72 heures.

99% du saumon d'élevage dans la chaîne d'approvisionnement mondiale du Groupement est étourdi par percussion ou électrocution ou est étourdi avant l'abattage par percussion ou électrocution efficace suivie d'une méthode de mise à mort avant la reprise de conscience.

## 5. Sujets transverses relatifs au bien-être animal

### Produits provenant d'animaux modifiés génétiquement

La Direction Qualité et RSE du Groupement, Intermarché, Netto et Agromousquetaires interdisent l'utilisation et la commercialisation de produits provenant d'animaux qui ont, ou dont les ascendants ont, été clonés ou modifiés génétiquement.

Cette interdiction concerne l'ensemble des espèces et des produits d'origine animale achetés et commercialisés par Intermarché et Netto à leurs marques.

### Substances favorisant la croissance

Conformément à la réglementation européenne en la matière, la Direction Qualité et RSE du Groupement, Intermarché, Netto et Agromousquetaires interdisent l'utilisation d'hormones et autres facteurs de croissance.

Cette interdiction concerne l'ensemble des espèces et des produits d'origine animale achetés et commercialisés par Intermarché et Netto à leurs marques.

### Utilisation prophylactique d'antibiotiques

Le Groupe Les Mousquetaires interdit l'utilisation prophylactique d'antibiotiques pour toutes les espèces animales. L'interdiction de l'utilisation métaphylactique d'antibiotiques est de rigueur pour toutes les espèces animales, hormis pour certaines espèces de la filière Mer et les volailles hors gamme Label Rouge.

Pour le saumon, la truite et la crevette, **le Groupement s'engage à ce que les antibiotiques ne soient utilisés qu'en dernier recours pour le traitement des animaux**. Les antibiotiques ne doivent en aucun cas être utilisés en préventif à des fins d'amélioration des performances. Les quantités utilisées doivent être en conformité avec la réglementation européenne.

La Direction Qualité et RSE du Groupement, Intermarché, Netto et Agromousquetaires encourage une utilisation raisonnée des antibiotiques, en limitant leur usage au strict nécessaire.

La réduction de l'usage des antibiotiques sera engagée en lien avec les éleveurs partenaires dans le volet « Bien-être en élevage » des filières Bœuf, Porc, Lait et Lapin.

Le Groupement a développé la filière « Mieux produire » pour les porcs charcutiers, une filière sans antibiotique et sans OGM, dont **4,5%** des animaux sont issus.

### Promotion des aliments d'origine végétale

## Politique

La production agricole, la fabrication de produits et le transport sont à l'origine de la majorité des gaz à effet de serre (GES) en France. Le Groupement Les Mousquetaires reconnaît la nécessité de réduire la dépendance à l'égard des aliments d'origine animale dans le cadre de sa politique de neutralité carbone. Nous calculons la part des ventes de viande et de produits laitiers dans la mesure où nous utilisons la méthodologie OEFSR pour le calcul de notre empreinte carbone des produits.

La politique du Groupement visant à réduire la dépendance à l'égard des denrées alimentaires d'origine animale s'applique en France et sur toutes les espèces.

Le Groupement développe ses propres filières végétales :

- Légumes Secs : 5 filières origine France et Bio FR (Lentilles vertes / blondes, pois chiches, pois cassés, haricots rouges)
- Blé : 3 filières : FR 100% / HVE / BIO : origine France à 100% depuis 2015, dont du HVE FR en contrat tripartite meunerie, avec 6 coopératives
- Blé HVE : 230 exploitations en contrats volumes et prix à 3 ans minimum en 2021 (+325% en 2 ans). L'objectif est de doubler la filière HVE d'ici 2025.
- Blé dur : 1 filière FR
- Légumes Frais
  - 6 filières frais Origines France : (Carotte, Céleri, Salade, Concombre, Betterave, Pomme de Terre)
  - 4 filières en légumes verts Origine France en contrat à 5 ans avec des Coopératives : (Carotte, Epinard, Haricot, Petits Pois)

La mise en œuvre de la politique est garantie par les équipes qualité, marketing et RSE, dans le cadre des process classiques de développement des gammes et de leur mise en valeur auprès des consommateurs.

## Engagement

Les Mousquetaires incitent leurs clients à consommer des produits végétariens en proposant 52 références végétales en marques propres sur le périmètre France. Les 12 premières références ont été créées en 2017. 7 références supplémentaires ont été créées en 2018, 2 en 2019, 3 en 2021, 3 en 2022 et les dernières en 2023. Les équipes travaillent sur l'élargissement de l'offre de produits végétaux pour faciliter la consommation de sources végétales de protéines ou de substituts aux produits carnés.

Parmi ces 52 références :

- 15 références correspondent à des boissons végétales
- 21 références correspondent à des desserts végétaux
- 8 références correspondent à des substituts de viande
- 8 références correspondent à des aides culinaires ou substituts de fromage frais

L'objectif à horizon 2030 est d'augmenter le nombre de références d'alternatives végétales en marques propres, en le faisant passer à 70 références, avec une priorité donnée aux rayons frais laitier et frais non laitiers, et avec une double implantation en magasin à la fois dans le rayon conventionnel et dans le pôle végétal pour maximiser la visibilité par les clients.

Au global, Marques nationales et MDD confondues, 13% de l'assortiment des Laites et Crèmes UHT est végétal, 7% pour l'Ultra frais et un peu plus de 4% pour le Traiteur Libre-Service.

## Mesure de la performance

**11 164 tonnes** de références végétales (substituts uniquement) ont été vendues en 2022. En 2023, les ventes ont progressé de **14%**, avec **12 713 tonnes** de références végétales vendues (substituts uniquement).

## Lutte contre le gaspillage alimentaire

Le Groupement lutte contre le gaspillage alimentaire via le Plan Anti-gaspillage d'Intermarché Netto en 3 axes d'actions :

- Un axe dédié aux bases logistiques avec le retravail des processus pour prévenir la formation de stocks et optimiser le don aux associations ainsi que la recherche de nouveaux débouchés vers l'alimentation humaine.
- Un deuxième axe dédié aux points de vente avec le retravail des bonnes pratiques de commande, stockage, mise en rayon, tenue du rayon pour prévenir la formation d'invendus.
- Un dernier axe sur la sensibilisation des consommateurs avec l'intégration en cours sur les packings d'un encart antigaspi pour sensibiliser à la différence entre DDM/ DLC ainsi que des prises de parole régulières sur l'anti-gaspillage.

Nous effectuons également le suivi des dates limites de consommation en rayon, le stickage des dates courtes et entretenons un partenariat avec des prestataires pour animer la démarche et sensibiliser les clients.